

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

OBJET: CONVENTION ENTRE LE CINEMA LE VINCENNES ET LE CCAS DANS LE CADRE DE LA FETE DES SENIORS 2022

DÉCISION N° DM-CCAS-22-012 EN DATE DU 07 SEPTEMBRE 2022

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de Nicolas METAYER, directeur du cinéma « Le Vincennes », situé 30 avenue de Paris 94300 Vincennes, de réserver une séance aux séniors vincennois, le 10 octobre 2022, dans le cadre de la Fête des séniors pour un montant de 720 € TTC (sept cent vingt euros) ;

DÉCIDE

DE SIGNER une convention avec Nicolas METAYER, directeur du cinéma « Le Vincennes », situé au 30 avenue de Paris 94300 Vincennes, pour la réservation d'une séance au séniors vincennois, le 10 octobre 2022, dans le cadre de la Fête des séniors, pour un montant de 720 € TTC (sept cent vingt euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON

Accusé Réception en Préfecture :

094-269400479-20220907-Imc1H10034H1-AR
Date de réception en Préfecture : 07/09/2022

Date de Publication: 08/09/2022